

## **HONORAIRES 2024**

### TRANSACTION HABITATION

## Tous types de mandat (1)

Stationnement	Forfait 2 400 € TTC

4,5 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC Jusqu'à 100 000 €

4,5 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC De 100 001 € à 500 000 €

A partir de 500 000 € 3,5 % TTC

Avis de valeur (3)

150€ TTC

<sup>(1)</sup> Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire expresse, entre les parties, stipulée au mandat de vente (2) Avec un minimum forfaitaire de 5.000 € TTC

<sup>(3)</sup> Le montant de ces honoraires est offert lorsque l'avis de valeur est suivi de la signature d'un mandat de vente

### **Honoraires de Gestion Locative**

Gestion courante: 7 % HT soit 8,4 % TTC (1)(2)

Assurance garantie loyers impayés et dégradations : 3 % TTC.

## Actes de gestion courante inclus dans notre tarif

- -Mise en place du mandat de gestion
- -Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations
- -Délivrance des quittances et reçus
- -Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable
- -Révision des loyers
- -Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)
- -Décompte lors du départ du locataire
- -Gestion des provisions pour charges
- -Tenue de la comptabilité propriétaire
- -Acompte mensuel des fonds perçus
- -Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72
- -Déclaration de départ du locataire auprès de la perception
- -Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- -Demande de devis pour travaux
- -Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC (à définir ensemble)
- Frais postaux

## Actes de gestion particulière inclus dans notre tarif

- Gestion de travaux : compris dans nos honoraires (habituellement 4 à 5 % du devis)
- Gestion de sinistre : compris dans nos honoraires (habituellement 150 € TTC / sinistre)
- Étude travaux : compris dans nos honoraires (habituellement 150 € TTC / lot)
- Coordination de gros travaux où réfection totale d'un logement : compris dans nos honoraires (habituellement 4 à 5 % du devis)
- Aide à la déclaration fiscale : compris dans nos honoraires (habituellement 90 € TTC / lot)
- Délivrance d'un congé pour reprise ou pour vente (hors frais d'huissier) : compris dans nos honoraires (habituellement 150 € TTC / lot)
- Représentation à une expertise : compris dans nos honoraires (habituellement 150 € TTC / lot)

Tous les montants de frais de gestion et honoraires de locations sont déductibles de vos revenus fonciers.

## **LES HONORAIRES DE LOCATION (Habitation / Stationnement):**

### A la charge du Bailleur :

#### 1. Location d'un bien entrant dans le champ d'application de la loi n° 89-462 du 06 Juillet 1989

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1 er Août 2014 (LOI ALUR) et représentent 1 mois de loyer hors charges.

- Les honoraires d'Entremises et Négociations, les Honoraires de recherche locataire, d'organisation des visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie, par un cabinet professionnel

### 2. Location d'un emplacement de stationnement ou garage

Honoraires comprenant : la recherche locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée =
1 mois de loyer hors charges.

## A la charge du Locataire :

## 1. Location d'un bien entrant dans le champ d'application de la loi n° 89-462 du 06 Juillet 1989

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1 er Août 2014 (LOI ALUR) et représentent <u>1 mois de loyer hors charges plafonnés à</u> 10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue et réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3 € TTC / m² de surface habitable.

- Les honoraires de recherche locataire, d'organisation des visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie, par un cabinet professionnel

### 2. Location d'un emplacement de stationnement ou garage

Honoraires comprenant : la recherche locataire, l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée =
1 mois de loyer hors charges.

#### 3. Dossier Avenant au Bail: 180 € TTC

# **Commerces & Entreprises:**

8 % HT du prix de vente (murs, fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée) avec un minimum de 3.000 € HT.

## A la charge du Bailleur :

Honoraires de recherche du locataire, visites, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux : 15 % H .T. du loyers annuel H.T.

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 500 € H.T.

## A la charge du Preneur:

Honoraires de recherche du locataire, visites, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux : 15 % H .T. du loyers annuel H.T. Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 500 € H.T.